

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central

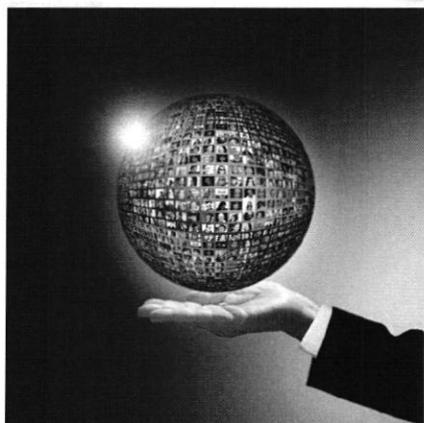


Information aux abonnés

smeacc

Mise en production d'eau adoucie à l'usine d'eau potable d'Héricourt en Caux au 25 avril 2022.

L'eau ainsi produite aura une dureté de 15° français (+/- 1°). L'optimisation de la mise en service de l'eau adoucie (décarbonatée) durera environ un mois. Avant de se stabiliser, le niveau de dureté pourra varier.



Le saviez-vous ?

Le SMEACC a travaillé à améliorer la qualité de votre eau potable.

Les travaux entrepris à l'usine d'eau potable d'Héricourt en Caux ont pour objet :

- d'augmenter la capacité de traitement de l'usine,
- de traiter les pesticides,
- de sécuriser la distribution d'eau potable,
- de décarbonater l'eau potable c'est à dire de l'adoucir.

7 millions d'euros HT de travaux sans impact sur le prix de l'eau. Avec une participation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine Maritime.

La décarbonatation : comment et pourquoi ?

C'est un procédé qui traite les eaux dures en vue de produire une eau de haute qualité pour les besoins des collectivités et des abonnés.



L'eau adoucie n'est ni corrosive pour les canalisations ni entartrante.

Question santé :

Le calcaire est un mélange de carbonate de calcium et de sels de magnésium. Le calcium est un minéral important pour notre organisme. L'eau à 15° français continue donc à apporter des besoins en calcaire à votre corps sans entartrer vos installations.

Pour votre adoucisseur :

Votre adoucisseur étant réglé sur la dureté naturelle de l'eau il conviendra, une fois l'eau produite adoucie, de faire le nécessaire auprès de votre prestataire afin d'avoir le réglage adéquat. Il vous sera même possible de supprimer votre installation.

L'adoucissement de l'eau (moins riche en calcaire) entraîne :

- une eau adoucie pour le confort des usagers;
- une diminution des consommations électriques pour chauffer l'eau;
- une diminution des quantités de savon et de lessive;
- une fin des traces et dépôts de calcaire sur et dans les robinetteries;
- une fin des installations individuelles d'adoucissement d'eau;
- une préservation des réseaux de distribution d'eau;
- une modification du goût de l'eau.



Le Président
Francis ALABERT